

Le 29 septembre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-324

Conseil et sécurisation juridique

Dépôt de plainte

Sabotage Train de la Loire
à Commelle Vernay

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, ou de la décision de désistement d'une action. Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire assister par l'avocat de son choix ;

Considérant que Roannais Agglomération gère et organise à proximité de Roanne, le Train de la Loire qui emmène des voyageurs pour une promenade commentée en longeant le fleuve Loire, entre les belvédères de Commelle-Vernay et de Magneux ;

Considérant que, samedi 24 septembre 2022 entre deux passages du train, des barres ont été mises en travers de la voie dans les joints de dilatation afin de causer des dommages, voire un déraillement ;

Considérant que cet acte de malveillance aurait pu causer le déraillement du train, pouvant entraîner des dommages sur le matériel et sur les usagers ;

Considérant que Roannais Agglomération doit porter plainte contre X pour sabotage ;

DECIDE

- De déposer une plainte au nom de Roannais Agglomération contre X pour sabotage sur la voie de chemin de fer du train de la Loire à Commelle Vernay.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne